

Bulletin n° 323

Le 8 décembre 2021

POSTES CANADA AMORCE LA VÉRIFICATION DU STATUT VACCINAL

Les membres activement au travail avaient jusqu'au 26 novembre dernier pour attester de leur statut vaccinal, à défaut de quoi, ils seraient placés en congé non payé. Le présent bulletin fait le point à l'intention des membres qui ont attesté de leur statut vaccinal.

Postes Canada a mis sur pied une équipe nationale chargée de vérifier au hasard la preuve du statut vaccinal attesté par les membres. Il se peut qu'elle communique avec vous pour vous demander de prouver votre statut vaccinal.

L'équipe pourrait communiquer avec vous par courriel ou par la poste, pour vous demander de lui fournir, dans les cinq jours ouvrables suivant réception de sa missive, la preuve de votre statut vaccinal délivrée par l'agence de santé publique de votre province. L'envoi de lettres et de courriels devrait commencer la semaine prochaine.

L'équipe se rendra aussi en personne dans certains lieux de travail. Il se pourrait donc qu'on vous demande, au travail, de fournir la preuve de votre statut vaccinal. La vérification en personne pourrait commencer dès la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine.

Toute infraction présumée à la pratique pourrait entraîner des mesures disciplinaires. Nous vous recommandons de faire participer une représentante ou un représentant syndical au processus. Vous avez droit à une représentation syndicale sur tout sujet ayant trait à vos conditions de travail.

Postes Canada affirme que le processus respecte la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et sa propre politique en la matière. Le processus de vérification et l'information recueillie seront entre les mains de l'équipe de vérification, et non des superviseurs. L'information servira uniquement à vérifier le respect de la pratique vaccinale, et elle sera ensuite détruite de façon sûre. Le Syndicat surveillera attentivement la situation. Veuillez signaler à votre section locale toute infraction à la protection des renseignements personnels.

Les renseignements qui précèdent nous ont été fournis par Postes Canada. Nous sommes d'avis que, si les membres sont mis au courant de l'arrivée imminente de la vérification du statut vaccinal, les tensions en seront atténuées. Veuillez communiquer ces renseignements à vos confrères et consœurs de travail.

Pour être au courant de nos plus récentes communications, suivez-nous sur Twitter (@sttp) et sur Facebook (<https://www.facebook.com/cupwsttp>), et abonnez-vous au Somm@ire du STTP (<https://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp>).

Solidarité,

Carl Girouard
Dirigeant national des griefs

